



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN, LE 18 JUIN A VINGT HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame TRAMIER Claire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Présents : Claire Tramier, Alice Douaud, Yoann Dorner, Christine Breteche, Myriam Deniaud, Stéphane Menager, Ghislaine Chanteau, Stéphane Jarry, Eva Andrey, Hervé Moinaud, Isabelle Balbine, Anne Brasset-Laurendin.

Absents excusés : Maxence Authier, procuration à M. Dorner
Pascal Prodeau, procuration à M. Ménager
Nathalie Lefeuvre

Madame Myriam Deniaud a été élue secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

Le Conseil Municipal :

1) Approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal du 21 mai 2021 à l'unanimité des personnes présentes.

2) DESIGNATION D'UN NOUVEL ADJOINT

Mme Christine BRETECHE, 3^{ème} adjointe en charge du cadre de vie, patrimoine et bâtiments, et communication, pour des raisons professionnelles a souhaité se décharger de son mandat d'adjoint. Cette démission actée par la lettre du Sous-Préfet de Saint-Nazaire en date du 1^{er} juin 2021 soumet le conseil municipal à la désignation d'un nouvel adjoint.

Mme Christine BRETECHE conservera son mandat de conseillère municipale.

Est soumis au vote du conseil municipal, la candidature de Monsieur Stéphane JARRY et de Mme Isabelle BALBINE, pour le poste de 3^{ème} adjoint.

12 voix pour Mme Isabelle BALBINE

2 voix pour M. Stéphane JARRY

Le Conseil Municipal, désigne Madame Isabelle BALBINE, en qualité de 3^{ème} adjointe de la Ville de Lavau-sur-Loire. La délibération est approuvée à la majorité.

3) CONVENTION DE GESTION RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG AVEC LE DEPARTEMENT ET LAD-SPL

Il a été convenu la signature d'une convention entre le Département, Loire-Atlantique Développement-SPL, en vertu d'un mandat d'aménagement, et la commune, pour la gestion relative à la requalification du centre bourg, ayant pour objet de définir la répartition des charges et conditions d'entretien et de gestion des aménagements de voirie réalisés sur le domaine public départemental sur une section de la RD3 du PR 48 + 215 au PR 48 + 460 et de la RD 90 du PR 18 + 650 au PR 18 + 750 sur la commune de Lavau-sur-Loire pour assurer la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons sur une section de la RD3 et de la RD 90 (route départementale).

Les aménagements consistent en la réalisation d'un plateau surélevé traversant du PR 48 + 410 sur la RD3 au PR 18 + 700 sur la RD 90.

La commune de Lavau-sur-Loire a accepté la gestion et l'entretien des aménagements réalisés sur une section de la RD3 et de la RD 90.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame la Maire, à signer ladite convention.

4- PRESENTATION DU PRE-PROJET PACTE DE GOUVERNANCE

Le pacte de gouvernance est un outil permettant l'échange, le dialogue, entre les différentes communes de la CCES. Un groupe de travail réunissant un élu par commune œuvre à la rédaction d'un document de référence. Par exemple, sur les valeurs communes, les relations entre les instances. Chaque élu présente sa façon de faire, sa réflexion. L'essentiel est d'éviter les dysfonctionnements passés au sein de la précédente intercommunalité, d'améliorer les relations et d'éviter les exclusions. Les premières réunions ont déjà permis un dialogue très positif entre tous et l'ébauche d'une réelle cohésion dans les idées.

Mme Alice DOUAUD présente au conseil municipal le pré-projet de Pacte de gouvernance en format papier. Sont attendues les remarques des membres du Conseil qui devront être remontées d'ici fin juin 2021 pour le valider.

Le projet de territoire sera un guide, au regard de ce qui aura été décidé collectivement, les projets seront travaillés en commissions qui répondront à des objectifs déterminés.

On peut résumer ainsi le calendrier :
Projet de gouvernance : comment on travaille ensemble
Projet de territoire : la finalité
Pacte financier : les moyens

Il est soumis l'idée d'ajouter au pacte de gouvernance, l'idée d'une analyse de ce qui a été fait, et de ce qui devait être fait, afin d'en évaluer l'efficacité.

Le pacte de gouvernance fera l'objet d'une délibération à l'issue de l'accord final reçu des communes concernées et du retour vers la CCES.

5) POINTS DIVERS

Réunion de travail sur les projets en direction de la commune

Une réunion de travail sera organisée le mardi 29 juin à 20h30 à l'attention de tous les membres du conseil. Envoyer au préalable quelques éléments de réflexions afin de favoriser l'organisation et la collaboration.

Jury des étudiants en architecture

Le jury aura lieu le 24 juin à Nantes, Claire TRAMIER et Stéphane MENAGER représenteront la mairie ainsi que deux couples d'habitants, M. MME AMOSSE et SAPHORE.

Tirage au sort des Jurés d'Assises

Reporté au samedi 26 juin à 9h30 à Bouée, avec Claire TRAMIER et Alice DOUAUD.

Retour sur la réunion du 10 juin dernier, projet aménagement des abords du Trou Bleu

Cette réunion était composée de deux parties, une présentation technique avec le cabinet d'ingénieurs, le syndicat du Brivet, le Pôle Métropolitain, puis une deuxième partie avec la présentation des projets envisagés à Bouée et Lavau.

Bouée : réaménagement du Port de Rohars, récupération de la ferme Pajot (sans rénovation), construction d'un belvédère, ponton en bois, pas de désenvasement, plantations d'arbres.
Lavau : aménagement du Trou Bleu, cheminement piéton, promontoire avec empierrement, faire réapparaître l'ancien quai. Pour l'instant, pas de cheminement prévu entre Rohars et le Trou Bleu, ni aménagement de la maison des Douaniers.

L'attention est portée à faire respecter les droits et usages pour les habitants au Trou Bleu. Notamment vis-à-vis du parking en voie de matérialisation au niveau du 2^{ème} Trou. Penser au pompage. A la rentrée il y aura d'autres visions proposées, c'était une première réunion de réflexion. Le besoin actuel est de chiffrer le projet, qui devra être clos pour 2023. Le timing est serré, les travaux devraient débuter de mai à septembre 2022.

Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB)

L'information et la sensibilisation sont deux piliers essentiels et transversaux à l'ensemble des actions menées par le Syndicat du bassin versant du Brivet.

C'est dans ce cadre qu'un appel à projet est lancé en direction des établissements scolaires, et notamment les CM1-CM2. Les écoles devraient recevoir des informations sur les actions de sensibilisation proposées aux élèves. Le SBVB est sous contrat avec l'éducation nationale qui peut verser des subventions de soutien aux écoles. L'ambition étant d'intervenir dans les 36 communes. Le conseil municipal est favorable à ce type d'actions, qui peuvent également être soutenues financièrement par la commune. Mais la décision revient au responsable d'établissement scolaire d'être acteur ou non de ce projet.

Fin de la séance du conseil municipal à 22h45.

